



COMITÉ TECHNIQUE DU 08 mars 2019

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le 8 mars 2019, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Marie-Antoinette GUESDON, Yveline RAPIN, Michèle LEMERCIER, M. Rémi SONNET

Représentants des agents :

MM. Stéphane HOUDOU, Eric NOEL, Yann ROUE, Mmes Catherine MASSON, Martine PESLIER, Lysiane COUENNE

M. Pascal BORDEAU assistait en qualité de suppléant

CDG 53 :

Thierry BEUCHER (responsable du pôle Protection sociale), Hugo LE ROUX (juriste), Louis GOMBERT et Geoffroy SIMON (préventeurs), Aude LEZORAINE (service Conseil statutaire et instances paritaires)

Absents excusés :

Représentants des collectivités :

MM. Lucien AUBERT, Jean-Noël RAVE

Représentants des collectivités :

M. Nicolas DAVOINE, Mme Agnès HESL

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Marie-Antoinette GUESDON

- secrétaire-adjoint : Yann ROUE

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 et au renouvellement partiel des membres des représentants du personnel, le procès-verbal du comité technique du 23 novembre 2018 a été validé par le Président, le secrétaire et le secrétaire adjoint désignés lors de la séance du 23/11/2018.

COLLECTIVITÉ

C.D.G. 53

OBJET DE LA DEMANDE

N° 19-02-0019
la suppression d'emploi sans suite
A compter du 01/04/2019,
demande d'avis au comité
technique pour la suppression du
poste d'adjoint administratif à
hauteur de 31h30/semaine en
raison de l'intégration de l'agent
auprès des services de l'Etat
(DDCSPP) à compter du
01/02/2019 (agent en détachement
depuis 1 an).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Ahuillé

N° 19-03-0001
l'augmentation ou la diminution du
nombre d'heures d'un poste
A compter du 01/03/2019,
demande d'avis au comité
technique pour l'augmentation du
temps de travail d'un adjoint
administratif qui passera de 23 h
15 min par semaine à 35 heures
par semaine en vue d'assurer les
missions liées à l'urbanisme, les
élections politiques, la gestion du
cimetière et l'assistance au
secrétariat général.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Alexain

N° 19-02-0001
la détermination du taux de
promotion
Au 01/02/2019, l'avis du comité
technique est sollicité sur la
détermination du taux de
promotion à 100% pour l'ensemble
des grades d'avancement de
chaque catégorie d'emploi de la
collectivité.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Ambrières-les-Vallées	<p>N° 19-01-0015 la réorganisation des services A compter du 01/02/2019, demande d'avis au Comité Technique sur les samedis d'ouverture de la mairie. Jusqu'à ce jour, la mairie est ouverte tous les samedis de 9h à 12h avec un roulement pour 3 agents. Les heures effectuées le samedi sont récupérées. Le souhait est de ne plus ouvrir que les premier et troisième samedis du mois de 9h à 12h (les heures seront également récupérées). Cette nouvelle organisation ne change pas le temps de travail des agents d'accueil qui ont tous donné leurs accords.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Ambrières-les-Vallées	<p>N° 19-02-0015 le Document unique et le plan d'action initial La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son Document Unique et son plan d'action initial.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Andouillé	<p>N° 19-01-0017 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 01/03/2019 et sur la demande de l'agent, il est demandé l'avis au comité technique pour la diminution du temps de travail d'un adjoint technique principal de 2ème classe affecté au service ménage qui passera de 27 h 30 minutes par semaine à 20 h 00 par semaine.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

Commune Averton

OBJET DE LA DEMANDE

N° 19-01-0019

l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste
A compter du 01/04/2019,
demande d'avis au comité technique, en accord avec l'agent, pour la diminution du temps de travail d'un poste d'adjoint technique (contractuel) qui passera de 16 heures par semaine à 11 heures par semaine.

Cette réduction fait suite à la modification du planning d'un agent titulaire à temps complet, qui travaillait à l'ALSH en juillet dans le cadre d'une mise à disposition de services avec la Communauté de Communes. Cette mission ne pouvant plus être assurée par l'agent titulaire, nous lui avons confié la tâche d'entretien des locaux scolaires dans lesquels elle travaille en tant qu'ATSEM. Ces heures étaient effectuées par l'adjoint technique contractuel.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Beaulieu-sur-Oudon

N° 18-12-0010

le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2019, demande d'avis au comité technique pour la modification du RIFSEEP (partie CIA). Conformément à la note de la Préfecture de la Mayenne en date du 24 mai 2018 et par rapport à la délibération actuelle, attribution individuelle du CIA aux cadres d'emplois des adjoints administratifs, des adjoints techniques et des adjoints d'animation selon les critères suivants : atteinte des objectifs fixés par l'entretien professionnel et manière de servir pour un montant plafond de 270 euros par an.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Bierné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 19-02-0003

la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)

A compter du 01/01/2019, demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation brut mensuelle à hauteur de 9 euros pour le risque prévoyance pour chaque agent (fonctionnaire et contractuel) et ce, quel que soit le temps de travail.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:

favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

Commune Bierné

N° 19-02-0004

la détermination du taux de promotion

A compter du 01/04/2019, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de la collectivité.

Représentants des collectivités:

favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Bierné

OBJET DE LA DEMANDE

N° 19-02-0005
le régime indemnitaire
A compter du 01/02/2019,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP concernant les cadres
d'emplois des rédacteurs, des
adjoints administratifs, des adjoints
d'animation, des ATSEM, des
adjoints techniques selon les
critères suivants : sujétions,
expertise, coordination et
engagement professionnel pour les
montants plafonds suivants :
- Cadre d'emplois des rédacteurs
 . Groupe 1 : IFSE = 1 782.60
euros / CIA = 2 380 euros
- Cadre d'emplois des adjoints
administratifs
 . Groupe 1 : IFSE = 1 782.60
euros / CIA = 1 260 euros
- Cadre d'emplois des adjoints
d'animation
 . Groupe 1 : IFSE = 1 618.68 euros
/ CIA = 1 260 euros
- Cadre d'emplois des ATSEM
 . Groupe 1 : IFSE = 1 174.80 euros
/ CIA = 1 200 euros
- Cadre d'emplois des adjoints
techniques
 . Groupe 1 : IFSE = 1 618.68 euros
/ CIA = 1 260 euros
 . Groupe 1 : IFSE = 1 174.80 euros
/ CIA = 1 200 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Brains-sur-les-Marches

N° 18-11-0036
le Document unique et le plan
d'action initial
La collectivité demande au comité
technique du CDG 53 un avis sur
son Document Unique et son plan
d'action initial.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Brée

OBJET DE LA DEMANDE

N° 19-02-0024
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 1er/05/2019,
suppression de poste d'adjoint
technique territorial à hauteur de 12
h 36 minutes par semaine
annualisé et suppression de poste
d'adjoint technique principal de
2ème classe (départ en retraite) à
hauteur de 18 h 40 minutes par
semaine annualisé suivie de la
création de poste d'adjoint
technique territorial à hauteur de
29 h 56 minutes par semaine
annualisé.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Châtillon-sur-Colmont

N° 19-01-0020
le régime indemnitaire
A compter du 01/02/2019,
demande d'avis pour la mise en
place du RIFSEEP pour les cadres
d'emplois suivants : rédacteur,
animateur, adjoint administratif,
adjoint d'animation, ATSEM, adjoint
technique, agent de maîtrise selon
les critères de sujétions,
encadrement, technicité nécessaire
à l'exercice de certaines fonctions,
à l'ancienneté, aux contraintes
horaires, pénibilité, manière de
servir pour les montants plafonds
suivants :

- Rédacteurs / animateurs
=> IFSE = 17 480 euros / CIA = 2
380 euros
- Adjoint administratif / Adjoint
d'animation / ATSEM / Adjoint
technique / Agent de maîtrise :

=> groupe 1 : IFSE = 11 340 euros /
CIA = 1 260 euros
=> groupe 2 : IFSE = 10 800 euros
/ CIA 1 200 euros.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Châtillon-sur-Colmont	N° 19-02-0021 la détermination du taux de promotion A compter du 01/04/2019, demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion fixé à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Congrier	N° 19-03-0010 la détermination du taux de promotion Au 06/03/2019, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de Rédacteur Principal 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Couesmes-Vaucé	N° 19-01-0002 la réorganisation des services Les élus de Couesmes-Vaucé et Soucé souhaitent dissoudre le SIVOS de Couesmes-Vaucé-Soucé au 31 décembre 2018. Le SIVOS avait vocation à gérer l'école en RPI de Couesmes-Vaucé-Soucé mais l'école a fermé en 2016. Le poste de l'ATSEM principal de 2ème classe sera donc supprimé au 31/12/2018 mais l'agent sera transféré à la commune de Couesmes-Vaucé qui la mettra à disposition de la CC d'Andaine-Passais.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Courbeveille	<p>N° 19-02-0006 le régime indemnitaire A compter du 01/01/2019, demande d'avis au comité technique pour la modification du RIFSEEP (partie CIA). Conformément à la note de la Préfecture de la Mayenne en date du 24 mai 2018 et par rapport à la délibération actuelle, attribution individuelle du CIA aux agents selon les critères suivants : compétences professionnelles et techniques, réalisation des objectifs, qualités relationnelles, capacité d'encadrement ou d'expertise pour les montants plafonds suivants : - Cadre d'emplois des rédacteurs = 348 euros - Cadre d'emplois des adjoints administratifs = 200 euros - Cadre d'emplois des adjoints techniques : groupe 1 = 280 euros / groupe 2 = 160 euros.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Entrammes	<p>N° 18-12-0006 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe pour 32 heures par semaine (depuis le 1er septembre 2013) suivie de la création du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe pour 28 heures par semaine suite à la suppression des TAP et au retour à la situation précédente.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Fougerolles-du-Plessis	<p>N° 19-02-0022 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/03/2019, suppression du poste de rédacteur pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste de rédacteur principal de 2ème classe pour 35 heures par semaine suite à l'avancement de grade.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Fougerolles-du-Plessis	N° 19-02-0023 la détermination du taux de promotion Au 01/03/2019, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Fromentières	N° 18-12-0012 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2019, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour les avancements de grade de l'ensemble des catégories A, B et C.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Fromentières	N° 19-03-0003 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'agent administratif ouvert sur le grade d'adjoint administratif pour 12 heures par semaine suivie de la création du poste d'agent administratif ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs pour 12 heures par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Fromentières	N° 19-03-0004 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 33 h 35 mn par semaine suivie de la création du poste ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des ATSEM pour 33 h 35 mn par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Fromentières

OBJET DE LA DEMANDE

N° 19-03-0005
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/01/2019,
suppression du poste d'Ouvrier
d'Entretien de la Voie Publique
pour 35 h par semaine suivie de
la création du poste ouvert au
cadre d'emplois des adjoints
techniques pour 35 h par semaine
suite à avancement de grade.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Fromentières

N° 19-03-0006
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/01/2019,
suppression du poste d'adjoint
d'animation de 2ème classe ou
d'adjoint d'animation de 1ère classe
ou animateur pour 35 heures par
semaine suivie de la création du
poste ouvert aux cadres d'emplois
des adjoints d'animation et des
animateurs pour 35 heures par
semaine suite à avancement de
grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Fromentières

N° 19-03-0007
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/01/2019,
suppression du poste d'adjoint
technique territorial de 2ème
classe ou d'adjoint technique
territorial de 1ère classe pour 35
heures par semaine suivie de la
création du poste ouvert au cadre
d'emplois des adjoints techniques
pour 35 heures par semaine suite
à avancement de grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Fromentières

N° 19-03-0008
la suppression d'emploi suivie
d'une création
A compter du 01/01/2019,
suppression du poste d'adjoint
technique pour 28 h 26 min par
semaine suivie de la création du
poste ouvert au cadre d'emplois
des adjoints techniques pour 28 h
26 min par semaine suite à
avancement de grade.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Fromentières	N° 19-03-0009 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/01/2019, suppression du poste ouvert aux grade d'adjoint technique et ATSEM principal de 2ème classe pour 30 h 43 min par semaine suivie de la création du poste ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des ATSEM pour 30 h 43 min par semaine suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Gennes-Longuefuye	N° 19-02-0027 la détermination du taux de promotion Au 15/03/2019, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour l'ensemble des grades d'avancement de chaque catégorie d'emplois de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Gennes-Longuefuye	N° 19-02-0028 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2019, suppression du poste d'adjoint administratif pour 30 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour 30 d'heures par semaine suite à un avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Gennes-sur-Glaize	N° 19-01-0009 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC) Suite à la création de la commune nouvelle GENNES-LONGUEFUYE, demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation brut mensuelle de 10 euros pour le risque prévoyance par agent (titulaire, stagiaire et contractuel), proratisée au temps de travail, à compter du 01/01/2019.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Baconnière	N° 18-11-0038 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Demande d'avis au comité technique pour l'augmentation du temps de travail de l'adjoint d'animation qui passera de 31 h 50 cts par semaine à 35 h par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Chapelle-Craonnaise	N° 19-02-0008 la détermination du taux de promotion Au 08/02/2019, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades suivants : Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe, Agent de maîtrise principal, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Gravelle	N° 19-02-0013 le régime indemnitaire A compter du 01/04/2019, demande d'avis pour la modification des montants indiqués dans la délibération instituant le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des Adjoints techniques : . IFSE : groupe 1 passerait de 2 000 euros à 3 000 euros/an (pas de changement pour le groupe 2), . CIA : groupe 1 passerait de 500 euros à 700 euros/an - groupe 2 passerait de 200 euros à 600 euros/an.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune La Roche-Neuville	N° 19-01-0021 la détermination du taux de promotion Au 01/01/2019, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement de l'ensemble des grades de chaque catégorie d'emploi de la collectivité.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Roche-Neuville	<p>N° 19-01-0022 la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC) Demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation mensuelle à hauteur de 10 euros brut pour les agents affiliés à la CNRACL et 11,50 euros brut pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, sans prorata à la durée du temps de travail, à compter du 01/01/2019, dans le cadre du contrat prévoyance.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune La Selle-Craonnaise	<p>N° 18-12-0001 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 30/11/2018, suppression du poste d'adjoint administratif territorial pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste d'assistant administratif ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs pour 35 heures par semaine.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Larchamp	<p>N° 19-01-0023 le Document unique et le plan d'action initial La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son Document Unique et son plan d'action initial.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Le Bignon-du-Maine	<p>N° 19-02-0017 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 01/04/2019, demande d'avis au comité technique pour l'augmentation du temps de travail de l'Adjoint technique qui passera de 26 heures par semaine à 35 heures par semaine.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-12-0011
la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)
Demande d'avis au comité technique pour le versement d'une participation mensuelle à hauteur de 10 euros net/mois pour un agent à temps complet et proratisée pour les agents à temps incomplet (la participation antérieure était de 5 euros net /agent) pour le maintien de salaire.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

Commune Ménil

N° 19-01-0007
le régime indemnitaire
A compter du 01/01/2019,
demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP pour les cadres d'emplois suivants selon :
* les critères suivants :
=> IFSE : Fonctions exercées, grade déteu, niveau de responsabilité, ancienneté
=> CIA : Valeur professionnelle, participation aux formations, remplacement des collègues absents, présentéisme.
* pour les montants plafonds suivants :
- Secrétaire de Mairie :
. Groupe 1 => IFSE = 5 535 euros
/ CIA = 500 euros
- Adjoint Administratif :
. Groupe 1 => IFSE = 2 440 euros
/ CIA = 500 euros
- Adjoint Technique :
. Groupe 1 => IFSE = 1 220 euros
/ CIA = 500 euros
- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles :
. Groupe 1 => IFSE = 1 220 euros
/ CIA = 500 euros
- Adjoint d'Animation :
. Groupe 1 => IFSE = 2 005 euros
/ CIA = 500 euros
. Groupe 2 => IFSE = 1 220 euros
/ CIA = 500 euros.

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Ménéil	N° 19-01-0010 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 01/02/2019, il est demandé l'avis au comité technique pour l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif principal de 1ère classe qui passera de 28 h hebdomadaire à 32 h hebdomadaire.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Méral	N° 19-02-0016 le régime indemnitaire A compter du 1er Avril 2019, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP concernant les cadres d'emplois suivants : Attaché, Rédacteur, agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint administratif et ATSEM selon les critères suivants : participation active liée à l'environnement professionnel, capacité à s'investir, implication dans le projet de service. Les montants plafonds sont les suivants : Catégorie A => groupe 1 : IFSE = 36 210 euros / CIA = 6 390 euros Catégorie B => groupe 1 : IFSE = 17 480 euros / CIA = 2 380 euros Catégorie C => groupe 1 : IFSE = 11 340 euros / CIA = 1 260 euros => groupe 2 : IFSE = 10 800 euros / CIA = 1 200 euros.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Montenay	N° 18-12-0007 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 14/01/2019, suppression du poste d'Adjoint administratif territorial pour 28h00 par semaine suivie de la création du poste d'Adjoint administratif territorial pour 35h00 par semaine suite à une réorganisation des services administratifs de la mairie.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Montenay

OBJET DE LA DEMANDE

N° 19-02-0018

l'ouverture d'un compte épargne temps

A compter du 01/01/2019, demande d'avis au comité technique pour la mise en place du compte épargne temps d'après les modalités suivantes :

- Bénéficiaires : uniquement les agents titulaires,
- Constitution : le CET peut être alimenté par des jours de congés annuels pour la fraction supérieure au 20ème jour et par des RTT dans la limite de 60 jours accumulés,
- Monétisation : jusqu'au 20ème jour, ils seront maintenus sur le CET. Au-delà, possibilité de les rémunérer selon le barème fixé par l'arrêté du 28/08/2009 pris pour application du décret n° 2002-634 ou de les prendre en compte au titre de la RAFPT pour les agents CNRACL.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité
Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

OBSERVATION

La réglementation pour la mise en place du CET ayant changé après le dépôt de la demande par la collectivité, il a été précisé en séance que la constitution du CET se fera désormais à partir du 16ème jour et non plus à partir du 20ème jour. La collectivité en a été informée.

COLLECTIVITÉ

Commune Montsûrs

OBJET DE LA DEMANDE

N° 19-02-0011
le régime indemnitaire
A compter du 01/03/2019,
demande d'avis pour l'instauration
du RIFSEEP aux agents de la
commune nouvelle de Montsûrs.
IFSE => critères : fonctions
d'encadrement, de coordination, de
pilotage ou de conception,
technicité, expertise, expérience ou
qualification nécessaire à l'exercice
des fonctions, de sujétions
particulières ou degré d'exposition
du poste au regard de son
environnement professionnel.
CIA => critères : Investissement de
l'agent, capacité à travailler en
équipe, connaissance de son
domaine d'intervention, capacité à
s'adapter aux exigences du poste.
Montants plafonds annuels
suivants :
* Cadre d'emplois des Attachés
territoriaux et des secrétaires de
mairie :
=> groupe 1 : IFSE = 36 210 euros /
CIA = 6 930 euros,
=> groupe 2 : IFSE = 32 130 euros /
CIA = 5 670 euros.
* Cadres d'emplois des rédacteurs
territoriaux et des animateurs
territoriaux :
=> groupe 1 : IFSE = 17 480 euros /
CIA = 2 380 euros,
=> groupe 2 : IFSE = 16 015 euros /
CIA = 2 185 euros,
=> groupe 3 : IFSE = 14 650 euros /
CIA = 1 995 euros.
* Cadres d'emplois des adjoints
administratifs, des agents de
maîtrise, des adjoints techniques,
des ATSEM, des adjoints
d'animation territoriaux :
=> groupe 1 : IFSE = 11 340 euros /
CIA = 1 260 euros,
=> groupe 2 : IFSE = 10 800 euros
/ CIA = 1 200 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
favorable à l'unanimité
Représentants du personnel:
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montsûrs	<p>N° 19-02-0012 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Compte-tenu de la création de la commune nouvelle de Montsûrs, à compter du 1er mars 2019, augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation qui passera de 11 heures par semaine à 18 heures par semaine et suppression de son poste initial à 6h06 minutes par semaine.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Montsûrs-Saint-Cénére	<p>N° 19-01-0004 la détermination du taux de promotion Au 08/01/2019, l'avis du comité technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100% pour les avancements aux grades suivants : => cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux : rédacteur principal de 1ère classe, rédacteur principal de 2ème classe => cadre d'emploi des techniciens territoriaux : technicien principal de 1ère classe, technicien principal de 2ème classe => cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux : adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2ème classe => cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : agent de maîtrise principal =>cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe => cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux : adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe => cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles : agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montsûrs-Saint-Cénére	N° 19-01-0006 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 01/02/2019, et à la demande de l'agent, il est demandé l'avis au comité technique pour la diminution du temps de travail de l'adjoint technique qui passera de 28 heures par semaine à 23 heures par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Nuillé-sur-Vicoin	N° 19-02-0007 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 11/03/2019, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste de cuisinier ouvert sur le grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe pour 35 heures par semaine suivie de la création du poste de cuisinier ouvert sur les cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux pour 35 heures par semaine.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Nuillé-sur-Vicoin	N° 19-03-0011 le Document unique et le plan d'action initial La collectivité de Nuillé-sur-Vicoin demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son Document Unique et son plan d'action initial.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Oisseau	N° 18-12-0002 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste A compter du 01/01/2019, il est demandé l'avis au comité technique sur l'augmentation du temps de travail de l'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe qui passera de 22 h 30 hebdomadaires à 31 h 30 hebdomadaires.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Renazé	<p>N° 19-01-0012 le régime indemnitaire A compter du 15/01/2019, demande d'avis pour l'instauration de l'indemnité d'astreinte et de permanence des agents communaux concernant la filière technique. Pour assurer une éventuelle intervention dans les salles communales, sur la voirie, lors d'évènements climatiques (neige, inondation...) lors de manifestations particulières (fêtes locales, concerts...) lors du déclenchement de l'appel malade à la résidence autonomie pour la levée de doute, des périodes d'astreintes sont mise en place les week-end et jours fériés. Toute intervention sera indemnisée selon les barèmes en vigueur.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Saint-Aubin-Fosse-Louvain	<p>N° 19-02-0020 le Document unique et le plan d'action initial La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son Document Unique et son plan d'action initial.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Saint-Ellier-du-Maine	<p>N° 19-01-0014 la suppression d'emploi sans suite A compter du 21/01/2019, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint administratif de l'agence postale à hauteur de 15 h/semaine en raison de la démission de celui-ci. L'agence postale sera reprise par la secrétaire de mairie actuellement en poste, cette dernière étant à 35h en mairie pourra conjuguer la mairie et l'agence postale pendant son temps de travail.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

OBJET DE LA DEMANDE

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Jean-sur-Mayenne

N° 19-02-0026
 le régime indemnitaire
 A compter du 01/04/2019,
 demande d'avis pour l'instauration
 du RIFSEEP aux agents de la
 commune de Saint-Jean-sur-
 Mayenne concernant les cadres
 d'emplois des rédacteurs, des
 adjoints administratifs, des adjoints
 techniques et des adjoints
 d'animation selon les modalités
 suivantes :

- IFSE => critères : fonctions
 d'encadrement, expérience ou
 qualification nécessaire à l'exercice
 des fonctions, connaissances
 réglementaires, horaires particuliers,
 technicité, expertise, polyvalence.
- CIA => critères : investissement
 de l'agent, capacité à travailler en
 équipe, connaissance de son
 domaine d'intervention, manière de
 servir, capacité à s'adapter aux
 exigences du poste. Montants
 plafonds annuels suivants :

- * Cadres d'emplois des rédacteurs
 territoriaux :
 => groupe 1 : IFSE = 17 480 euros /
 CIA = 2 380 euros,
- * Cadres d'emplois des adjoints
 administratifs, des adjoints
 techniques, des adjoints
 d'animation territoriaux :
 => groupe 1 : IFSE = 11 340 euros /
 CIA = 1 260 euros,
 => groupe 2 : IFSE = 10 800 euros
 / CIA = 1 200 euros.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

Commune Saint-Pierre-des-Nids

N° 19-02-0025
 le Document unique et le plan
 d'action initial
 La collectivité demande au comité
 technique du CDG 53 un avis sur
 son Document Unique et son plan
 d'action initial.

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Saint-Pierre-la-Cour

OBJET DE LA DEMANDE

N° 18-12-0009
 le régime indemnitaire
 A compter du 01/12/2018,
 demande d'avis pour l'instauration
 du RIFSEEP concernant les cadres
 d'emplois des attachés, des
 rédacteurs, des animateurs, des
 agents de maîtrise, des adjoints
 administratifs, des adjoints
 techniques, des adjoints
 d'animation, des ATSEM et des
 adjoints du patrimoine d'après les
 critères suivants : encadrement,
 coordination, pilotage ou
 conception de projet, technicité,
 expertise, expérience, qualification,
 sujétions particulières, pour les
 montants plafonds ainsi définis :

Cadre d'emplois des attachés

- Groupe 1 => IFSE = 17 000 euros /
 CIA = 2 500 euros

Cadre d'emplois des rédacteurs

- Groupe 1 => IFSE = 15 000 euros /
 CIA = 2 000 euros

- Groupe 2 => IFSE = 8 000 euros
 / CIA = 1 200 euros

Cadre d'emplois des animateurs

- Groupe 1 => IFSE = 11 000 euros /
 CIA = 1 600 euros

- Groupe 2 => IFSE = 8 000 euros
 / CIA = 1 200 euros

Cadre d'emplois des adjoints
administratifs et des adjoints du
patrimoine

- Groupe 1 => IFSE = 5 000 euros /
 CIA = 750 euros

Cadre d'emplois des agents de
maîtrise et des adjoints techniques

- Groupe 1 => IFSE = 7 000 euros /
 CIA = 1 000 euros

- Groupe 2 => IFSE = 5 000 euros
 / CIA = 750 euros

Cadre d'emplois des adjoints
d'animation et des ATSEM

- Groupe 1 => IFSE = 5 000 euros /
 CIA = 1 000 euros

- Groupe 2 => IFSE = 1 260 euros /
 CIA = 1 200 euros.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:
 favorable à l'unanimité
 Représentants du personnel:
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Sainte-Gemmes-le-Robert	N° 18-12-0004 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/04/2019, suppression du poste d'Adjoint Technique pour 15 h 45 min par semaine suivie de la création du poste d'ATSEM principal de 2ème classe pour 15 h 45 min par semaine suite à l'obtention du concours externe d'ATSEM.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne	N° 19-01-0018 la mise à disposition d'un service A compter du 01/01/2019, demande d'avis au comité technique pour la mise à disposition du service administratif au Syndicat Mixte de Renforcement en eau Potable du Nord Mayenne, pour une durée de trois ans, à raison de 10 jours par an.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée	N° 19-02-0014 le Document unique et le plan d'action initial La collectivité demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son Document Unique et son plan d'action initial.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Syndicat du Bassin de l'Erve	N° 18-11-0037 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 15/12/2018, suppression du poste d'agent de maîtrise à 35 heures par semaine suivie de la création du poste de Technicien territorial à 35 heures par semaine suite à réussite au concours interne de l'agent.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Syndicat du bassin de l'Oudon	N° 18-11-0006 le règlement intérieur Demande d'avis au comité technique sur le projet de règlement intérieur concernant le personnel communal.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

Au regard des questions posées par les représentants du personnel sur les projets de règlements intérieurs pendant le comité technique, il a été convenu de reporter les projets du SIVOM de Lassay-les-châteaux et ceux des communes de Parné-sur-Roc et Saint-Aignan-sur-Roe afin de faire vérifier certains points. Ces dossiers seront présentés de nouveau au CT du 21 juin 2019.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Marie-Antoinette GUESDON

Yann ROUE

Hubert MOLL